



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatorze février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de CAMUS Isabelle à POCHAT-BARON Pascal ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

| |
|------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice : 26 |
| Présents : 23 |
| Représentés : 3 |
| Votants : 26 |

Délibération n° 2023_025 – ADMINISTRATION GENERALE

Convention relative à la mise à disposition des écoles privées par la commune d'équipements et de prestations en personnel pour les activités physiques et sportives

La commune met à disposition des écoles privées un ensemble d'équipements publics et de prestations en personnel permettant d'organiser, au bénéfice des élèves, des activités pédagogiques dans le cadre du temps scolaire.

Il est proposé de signer une convention fixant les moyens mis à disposition, ainsi que les priorités d'intervention des agents.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention relative à la mise à disposition des écoles privées d'équipements et de prestations en personnel pour les activités physiques et sportives ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant- légal, à signer la convention

| | | |
|----------------------|------------|----|
| VOTE | POUR | 26 |
| | CONTRE | 0 |
| | ABSTENTION | 0 |
| Adopté à l'unanimité | | |

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance
Josette LABAYE

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 27/02/23
Publication en ligne le 28/02/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale GRANDGIRARD